

Rapport annuel
Comité d'accès à l'information

Date : 3 décembre 2024

Heure : 9h30

Lieu : Bureau de la MRC Beauce Centre

Participants

- Jacques Bussière, directeur général
- Marcelle Paradis, directrice générale adjointe
- Manon Vachon, technicienne en administration
- Olga Ulanova, adjointe à la direction

Points abordés et décisions

1. Rapport annuel au conseil

- Obligation de préparer un rapport annuel des activités liées aux renseignements personnels, conformément à la Loi 25.
- **Décision** : Le rapport sera finalisé et présenté au conseil de la MRC le **11 décembre 2024**.

2. Registre des communications des renseignements personnels

- Discussion sur la tenue d'un registre des communications et la révision des procédures pour la collecte et l'utilisation des renseignements personnels.
- **Décision** : Une réunion sera planifiée pour finaliser et harmoniser les pratiques en vue de garantir leur conformité.

3. Formation des employés et intégration

- Intégration des informations sur la protection des renseignements personnels dans le processus d'accueil des nouveaux employés.
- **Décisions** :
 - Ajouter un module dédié dans le cahier d'intégration.
 - Faire signer un formulaire d'engagement annuel aux employés sur la protection des renseignements personnels.

4. Partage des renseignements personnels avec des tiers

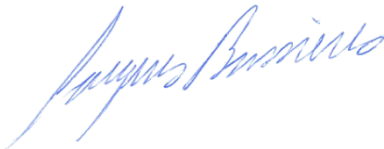
- Discussion sur l'entente conclue avec la Société de transport de Lévis pour transmettre les renseignements personnels des usagers (noms, coordonnées, adresses de départ et destination).
- **Clause incluse dans l'entente** :
 - Formation obligatoire du personnel de la Société sur la protection des données.
 - Signatures de déclarations d'engagement par le personnel de la Société.

Conformité à la Loi sur l'accès (articles 64 et 68)

- Une copie de l'entente intervenue entre la MRC Beauce-Centre et la Société de transport de Lévis a été transmise à la **Commission d'accès à l'information**.
- Un rapport détaillant l'**Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée** pour ce projet a également été soumis, ainsi que le **formulaire de dépôt prescrit** par la Commission.

Prochaine rencontre

- Une rencontre est prévue en **2025** pour faire le point sur les mesures mises en œuvre et poursuivre la mise en conformité à la Loi 25.



Signé par :

Jacques Bussières

Directeur Général-

Responsable de la protection des renseignements personnels